

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Novembre 2016

Le vingt-cinq novembre deux mil seize à vingt heures, le conseil municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.

Présents : MMS. PALLUET. TILOUCH. GAUDARD. BUHAGIAR. DUHEZ.
MMES LEBEAU. LAJUGIE.

Absent : M. GILLET. (Pouvoir à Joël PALLUET) M. CHIZELLE. PATIN. BENATRE.

Secrétaire de séance : M TILOUCH

Après lecture du compte-rendu et approbation de la réunion précédente, les décisions suivantes ont été prises :

➤ **EAGB**

Avenant du contrat avec le bureau d'études

Monsieur le Maire signale que des réunions et des chiffrages ont été redemandés au bureau d'étude, un avenant sera signé pour un montant supplémentaire de 600,00 € HT, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat.

➤ **COCS**

Prorogation du contrat

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un COCS avec le conseil départemental en 2014, étant donné l'avancée des travaux une demande de prolongation du contrat d'une année supplémentaire doit être demandé au conseil départemental. Le conseil municipal décide de demander la prolongation du COCS d'une année.

Avenant du contrat pour changement de projet

Monsieur le Maire, rappelle aussi que dans le COCS le projet d'aménagement de l'ancienne école était programmé, le bâtiment étant en vente, le conseil municipal décide d'enlever ce projet et d'attribuer l'enveloppe financière accordée dans le projet de restauration de la salle des fêtes.

➤ **VOIRIE 2017, DEMANDE DE SUBVENTION**

Une demande de subvention pour la réfection des voies sera demandée pour la réfection de la route de la goutte diné pour un montant de 18 648.00 € HT, de la voie communale Serpulin pour un montant de 17 376,42 € HT et de la route de St Denis de Cabanne au lieudit Terre Fayard pour 2 411,86 € HT au conseil départemental. Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **SUBVENTION CARUS LOCUS**

Suite au concert, le montant des entrées de 2 097,13 € sera reversé à l'association du Secours Catholique. Pour équilibrer les comptes de l'association Carus Locus une demande du Président a été faite à la mairie pour un montant de 1 701,73 €. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement de la subvention.

➤ **PROTECTION FONCTIONNELLE AUX VICTIMES**

Dans l'exercice de leur fonction, les élus et les agents peuvent être assurés par la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération pour permettre la protection fonctionnelle aux victimes. Protection de Joël PALLUET et de Georges GILLET.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE**

Le conseil municipal, décide de demander dans le cadre de l'enveloppe de solidarité le financement de travaux d'électrification du portail électrique pour mettre en place un règlement de cimetière

pour un montant de 4 667,00 € HT et les travaux de réfection d'une canalisation d'eau pluviale pour 6 777,36 € HT. Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention.

➤ **RPQS SIEVS 2015**

Monsieur le Maire présente le rapport du SIEVS, le conseil municipal n'a fait aucune remarque.

➤ **STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de la communauté de communes. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

➤ **RECONDUCTION AU SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATION D'EPURATION**

Le conseil municipal décide de reconduire le service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration dans les mêmes termes que le contrat précédent.

➤ **INDEMNITE DU PERCEPTEUR**

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le versement de l'indemnité du percepteur, cette année elle est de 231,15 €. Le conseil municipal a voté 2 abstentions 5 pour la totalité de l'indemnité.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- SIEL : le SIEL a mentionné qu'un compteur était non comptabilisé, et qu'il serait préférable de régulariser la situation, ce qui impliquera un coût supplémentaire de 51 € par an, ok pour l'année 2017
- commission déchets, les calendriers vont être à distribuer par le conseil municipal au début de l'année 2017
- Les alertes météo sont transmises par téléphone à Monsieur le Maire et aux adjoints par la sous-préfecture, ces alertes seront mises sur le site internet de la commune.
